

Dossier de presse

28 juin 2016



# PARENTS SOLOS ET COMPAGNIE

Contact : [cab-fed-presse@feddf.gouv.fr](mailto:cab-fed-presse@feddf.gouv.fr)

[www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr](http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr)





Pour pouvoir mieux répondre aux besoins des enfants et de leur famille, il faut nécessairement les interroger, leur permettre de prendre leur place dans l'espace public, croiser leurs regards et leurs savoirs avec les institutions et les élus. Par la mise en réseau de collectifs de parents et d'associations, nous développons des réponses locales destinées à valoriser les compétences des parents solos, à favoriser l'entraide entre pairs, à offrir du temps de répit mais aussi de partage entre parents, prévenant ainsi la solitude et la stigmatisation des chef(fe)s de familles monoparentales.

Laurence ROSSIGNOL  
Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

---

## Pour qui ?

- Les chef(fe)s de familles monoparentales

## Pour quoi ?

- Valoriser l'entraide, l'organisation et l'action collective des parents solos
- Prévenir la solitude parentale et les situations d'épuisement
- Changer le regard sur les parents solos et la stigmatisation à laquelle ils sont confrontés

## Avec qui ?

- 1. Un regroupement d'organisations nationales convaincues que :
  - Les parents solos ont des capacités et des compétences qui doivent être reconnues
  - Les parents solos détiennent un pouvoir d'agir
  - Les démarches d'entraide et d'organisation collective des parents solos doivent être soutenues et encouragées
- 2. Et :
  - Des associations locales de parents solos
  - Des groupes de parents solos qui mènent ensemble des actions
  - Des associations et des opérateurs de terrains qui soutiennent l'action collective et accompagnent des parents solos
- 3. Un réseau élargi aux réseaux d'appui à la parentalité, aux fondations, aux institutions de prévoyance, aux collectivités territoriales... Et avec toutes celles et ceux qui souhaitent s'impliquer pour apporter une attention et un soutien aux familles monoparentales et renforcer leur capacité d'agir

## Où ?

- Une expérimentation sur cinq territoires de janvier à juillet 2016 : Paris 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), Saint-Herblain (Loire-Atlantique), Lille Sud (Nord) et Clamecy (Nièvre)
- Un essaimage sur l'ensemble du territoire dès septembre 2016

4

**AGIR AVEC ET POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES**

5

**L'ACTION DU GOUVERNEMENT :  
UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE  
DES BESOINS DES FAMILLES MONOPARENTALES**

6

**UNE DÉMARCHE ET UNE MÉTHODE INNOVANTES  
POUR DÉVELOPPER DES RÉPONSES CONCRÈTES**

8

**POUR UNE LARGE MOBILISATION EN FAVEUR  
DES FAMILLES MONOPARENTALES**

9

**PRÉSENTATION DES MEMBRES FONDATEURS DU RÉSEAU  
D'ENTRAIDE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES**

# AGIR AVEC ET POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

En 2012, il y avait 1,7 million de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 18 ans en France, soit plus d'une famille sur cinq (22 %). L'émergence des familles monoparentales, composées à 85 % de femmes, représente l'évolution majeure des familles ces trente dernières années.

**Les études montrent que ces familles sont bien plus que d'autres exposées à la précarité** : en 2013, le taux de pauvreté des familles monoparentales atteint 32,5 % (14 % dans la population générale). Surtout, **vivre dans une famille monoparentale multiplie par plus de deux le risque de pauvreté des enfants**<sup>1</sup>.

Ces familles rencontrent des **difficultés financières** liées au fait, pour un parent, de faire face aux charges courantes avec les revenus d'une seule personne. Ces difficultés sont accentuées par ce qui caractérise la situation des femmes sur le marché du travail : revenus inférieurs à ceux des hommes, plus de temps partiel, voire interruption professionnelle pour s'occuper des enfants, moins de CDI, moindre accès aux responsabilités et aux salaires qui les accompagnent... Ces difficultés sont enfin **renforcées par les impayés de pensions alimentaires, estimés à 30 %**.

Elles sont confrontées aussi à **l'épuisement, à l'absence de répit dans le quotidien**, cumulant parfois plusieurs emplois pour des raisons financières, seules à gérer les tâches quotidiennes, à s'occuper de l'éducation des enfants, ajoutant la détresse à la fragilité économique. Après une séparation, les femmes mettent plus de temps que les hommes à se remettre en couple<sup>2</sup>.

**Dans un contexte où les liens familiaux et sociaux ont tendance à se distendre, les familles monoparentales sont particulièrement vulnérables**. Lorsqu'elles sont privées de réseau familial proche et que le second parent ne s'implique plus ou peu dans l'éducation des enfants, elles peuvent vivre une véritable solitude parentale. Bien sûr, de nombreux parents séparés élèvent sans difficulté leurs enfants mais la situation de nombre d'entre elles révèle une précarité diffuse qui résulte bien souvent de la difficulté pour le parent d'assumer seul l'ensemble des responsabilités familiales.

**Accompagner les mères « solos » en leur offrant un appui au quotidien à partir de leurs besoins et de leurs ressources, c'est leur permettre de bénéficier de davantage de temps pour s'investir dans la vie sociale, professionnelle et citoyenne tout en assumant leur responsabilité parentale**. Car en plus de participer à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre l'isolement social et la précarité de ces femmes bénéficie à l'ensemble des membres de leur famille.

1. Bien qu'ayant diminué de 3,6 points par rapport à 2012, le taux de pauvreté des enfants vivant dans une famille monoparentale s'élève à 39,6 % en 2013 (le taux de pauvreté moyen des enfants s'élève à 19,6 %). Insee première, *Les niveaux de vie en 2013*.

2. 5,6 ans pour les mères, 4,2 ans pour les pères. Étude Insee sur la monoparentalité, mars 2015.

# L'ACTION DU GOUVERNEMENT : UNE PRISE EN COMPTE GLOBALE DES BESOINS DES FAMILLES MONOPARENTALES

Sous l'impulsion de Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes **une action publique renouvelée** en direction des familles monoparentales se dessine et relève à la fois de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de la cohésion sociale.

Car même si chacun d'entre nous côtoie des femmes qui élèvent seules leur enfant, les réalités vécues par ces familles sont trop peu prises en compte dans le débat public. C'est pourquoi **le Gouvernement en a fait un axe fort de sa politique familiale** et tente de les accompagner à tous les niveaux de difficultés qu'elles peuvent rencontrer, **en apportant une réponse globale**.

- Financièrement, cela se traduit par **la revalorisation de 25 % sur 5 ans de l'allocation de soutien familial (ASF), pour le parent privé de l'aide de l'autre parent pour élever son enfant**.

L'ASF est aujourd'hui de près de 104,75 € par mois et par enfant. À cette mesure spécifique pour les familles monoparentales s'ajoutent bien évidemment les prestations familiales pour les familles les plus modestes : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (+25 % en 2012), création d'un complément familial majoré (+50 % sur 5 ans), notamment.

- Expérimentée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, **la garantie contre les impayés de pensions alimentaires est généralisée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016**. Elle vise à mieux accompagner et protéger les familles monoparentales.

Elle repose sur 4 piliers complémentaires : la création d'une pension minimum garantie de 104,75 € par mois et par enfant, une aide au parent isolé pour faire fixer une pension, un versement de l'ASF dès le premier mois d'impayé de la pension, un renforcement du recouvrement des pensions impayées. À terme, elle bénéficiera à près de 100 000 familles monoparentales. Enfin, pour aller encore plus loin, le Président de la République a annoncé la création prochaine d'une agence nationale pour le recouvrement des pensions alimentaires.

- **Au-delà des aides financières, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a souhaité promouvoir des actions concrètes et innovantes en faveur des familles monoparentales** : crèches à vocation d'insertion professionnelle, parcours séparation proposé par les caisses d'allocations familiales pour accompagner au mieux les allocataires qui traversent cette situation, réseau d'entraide pour les familles monoparentales.

C'est par la multiplication des solidarités de proximité, la valorisation de l'entraide entre pairs et la mobilisation collective au sein d'un réseau d'entraide que l'État et les associations pourront faire reconnaître la capacité d'agir et les compétences des parents solos, prévenir la solitude parentale et les situations d'épuisement.

# UNE DÉMARCHE ET UNE MÉTHODE INNOVANTES POUR DÉVELOPPER DES RÉPONSES CONCRÈTES

L'innovation sociale est au centre de la démarche tant la constitution d'un tel réseau nécessite de sortir des logiques institutionnelles. Il s'agit :

- pour les familles monoparentales elles-mêmes d'affirmer leur pouvoir d'agir, de se saisir d'un espace de parole organisé pour elles, de s'exprimer sur les réalités quotidiennes qu'elles traversent et leurs besoins, d'identifier les actions qui ont fait leur preuve et ce qui peut être amélioré ou inventé ;
- pour l'État de s'appuyer sur les solidarités de proximité, qui se construisent de plus en plus spontanément, souvent à l'échelle d'un quartier, et de les animer en partenariat avec les acteurs associatifs, pour aller au-devant des familles ;
- pour les associations, dans le respect de leur projet et de leur identité, de croiser leurs interventions, de favoriser les complémentarités pour répondre au mieux à l'ensemble des besoins des familles monoparentales.

**Le pari que nous faisons, c'est celui d'un travail en réseau, entre les associations, les familles et les pouvoirs publics, pour développer des actions plus coordonnées en faveur des familles monoparentales, donner une visibilité à ces familles et mieux répondre à leurs besoins, de femmes, de mères, d'enfants.**

Huit premières associations ont répondu à l'appel que Laurence Rossignol a lancé le 10 septembre 2015, permettant de mobiliser un réseau de bénévoles autour d'actions concrètes : soutien scolaire au domicile des familles, parrainages de proximité, soutien à la parentalité, appui de bénévoles pour permettre aux parents « solos » de « souffler », aide au départ en vacances, soutien aux initiatives des familles elles-mêmes et, de façon générale, à toute forme d'entraide qui pourra être développée localement pour tisser du lien autour des familles monoparentales dans une perspective combinée à celle de l'intérêt des enfants.

**L'innovation réside également dans la méthode retenue, celle d'une recherche-action, pour partager une connaissance utile à tous et générer de nouvelles initiatives.**

Coordonnée par la Fédération des centres sociaux, reposant sur la participation de chacun des acteurs, la recherche-action a permis de mettre en débat *in situ* la spécificité de la problématique des familles monoparentales. Il s'est agi, en mobilisant les relais locaux des réseaux nationaux parties prenantes du projet, de confronter les réponses aux situations vécues afin d'identifier les freins, les obstacles mais également les ressources et les potentiels.

Par l'expression en groupe de pairs des réalités vécues par les parents en situation monoparentale (leurs difficultés, les aides et soutiens qu'ils trouvent, les solutions qu'ils mettent en place, **les parents « solos » sont reconnus comme acteurs des politiques publiques et des actions associatives qui les concernent.**

Au plan financier, ce réseau repose sur une fondation sous égide, abritée par la Fondation pour l'enfance, qui peut recevoir des subventions publiques et privées.

## Calendrier

Table-ronde réunissant  
acteurs associatifs,  
fondations, caisses  
de sécurité sociale, instituts  
de prévoyance

Recherche-action  
sur 5 territoires (Paris, Seine  
Saint-Denis, Loire-Atlantique,  
Nord, Nièvre)

Journée nationale  
de restitution  
et de propositions

Élargissement et essaimage

septembre  
2015

janvier -  
juillet 2016

juin 2016

septembre  
2016

---

## POUR UNE LARGE MOBILISATION EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES

En s'appuyant sur les familles et les associations, ce réseau doit permettre d'aller vers les familles monoparentales les plus isolées, qui ne sont pas nécessairement celles qui font appel aux soutiens auxquels elles peuvent prétendre (manque de temps, mauvaise connaissance des dispositifs, peur d'être jugées négativement...), de développer les complémentarités entre associations (par exemple dans le recrutement de bénévoles mais également l'accompagnement des familles), de fédérer et de générer de nouvelles initiatives.

Il est appelé à s'élargir à d'autres acteurs (associations, fondations, collectivités territoriales) en fonction des problématiques exprimées dans les territoires.

**Le 28 juin, à l'occasion de la journée nationale de restitution de la recherche-action, une nouvelle étape s'engagera dans la grande mobilisation nationale pour les familles monoparentales.**

# PRÉSENTATION DES MEMBRES FONDATEURS DU RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES



## Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, est une association loi 1901 créée en 1991. Sa création procède de la volonté de lutter contre les inégalités et la relégation dans les quartiers populaires en France, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les étudiants.

Présente dans 330 quartiers, organisant plus d'un million d'heures d'engagement solidaire par an, l'Afev est aujourd'hui le premier réseau d'intervention d'étudiants dans les quartiers populaires.

Chaque année, 7 000 étudiants bénévoles accompagnent individuellement un enfant en fragilité scolaire en lien très étroit avec sa famille puisqu'ils interviennent à domicile. Constatant la progression significative et régulière de familles monoparentales accompagnées (près de 40 % sur certains territoires) nous souhaitons faire de ce public un public prioritaire de nos interventions. C'est la raison pour laquelle l'AFEV a intégré le réseau national d'entraide pour les familles monoparentales.



## Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

Foyers d'initiatives portés par les habitants, accompagnés par des professionnels, les centres sociaux sont des structures de proximité, agréées par les Caisses d'allocations familiales, à vocation familiale et inter-générationnelle, participant à l'animation de la vie sociale du territoire.

Les centres sociaux se placent dans le mouvement de l'éducation populaire et réfèrent leur action à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie :

- activités et services (dimension individuelle) : le centre social propose aux habitants des services et des activités adaptés aux besoins qu'ils ont exprimés, en coopération avec les collectivités locales ;
- accompagnement de projet (dimension collective) : le centre social accompagne les projets collectifs des habitants pour répondre à leurs envies et à leurs besoins ;
- développement de la citoyenneté (dimension d'intérêt général) : le centre social renforce le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent leur territoire, en favorisant des réponses innovantes.



## Fondation pour l'enfance

La Fondation pour l'enfance, incubateur historique de dispositifs innovants en faveur de l'enfance et du soutien aux parents depuis plus de 30 ans, est reconnue d'utilité publique, et dotée de la capacité abritante. Elle cible son action dans quatre domaines principaux : le soutien aux parents, le parrainage de proximité, la lutte contre les violences éducatives, les enjeux liés au numérique.

Soucieuse de fédérer les connaissances et les expériences, elle a fait le choix de concentrer son action en faveur de dispositifs portés par plusieurs opérateurs afin de solidifier et d'amplifier la portée de leurs réalisations.



## France parrainages

Association de loi 1901, reconnue d'aide à l'enfance, France parrainages met en place en France et à l'international, depuis 1947, des programmes de parrainage et de développement. Elle accompagne et soutient dans la durée près de 13 000 enfants pour leur donner les moyens de grandir dans les meilleures conditions.

La vision de l'association ? Un enfant qui grandit dans les meilleures conditions possibles entouré d'adultes bienveillants sera un citoyen responsable, accompli et acteur du changement au sein de sa communauté.

En France, l'association agit en faveur d'enfants en situation de fragilité sociale ou affective grâce au parrainage de proximité. Des parrains-marraines bénévoles accompagnés par l'association partagent du temps avec leur filleul(e) et lui apportent un soutien affectif, moral, éducatif et une ouverture sociale sur le monde pour l'aider à grandir. Le parrainage de proximité intervient ainsi dans 3 domaines : le soutien à la parentalité, la protection de l'enfance et la prévention à la délinquance et au décrochage scolaire.

Avec le parrainage de proximité, France parrainages accompagne près de 800 enfants dans plusieurs régions : en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Bretagne, Ile-de-France et Centre avec ses propres antennes et en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes via un réseau de partenaires.



## Grands-Parrains

Le but de l'association Grands-Parrains est d'établir un lien affectif, de caractère familial, entre des enfants privés de relation grand-parentale et des séniors disposés à se comporter en grands-parents à leur égard, de manière bénévole.

Les enfants bénéficient d'une présence attentive qui leur permettra de mieux s'épanouir tandis que les séniors y trouvent un sentiment d'utilité et d'accomplissement, sans oublier les parents, souvent des familles monoparentales, qui bénéficient de l'écoute et de l'expérience des séniors en plus d'un peu de temps libre. Depuis sa création en 1998, l'association a réalisé plus d'un millier de grands-parrainages.



## Ligue de l'enseignement

Laïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport. Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets. Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.



## Parrains Par' Mille

Créée en 1990, Parrains Par' Mille est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, et membre de Groupe SOS Jeunesse. Partant du principe que chaque enfant doit pouvoir bénéficier, s'il le souhaite, de l'accompagnement d'une personne bienveillante pour l'aider à grandir, l'association favorise la rencontre entre des enfants isolés et des parrains et marraines bénévoles. Le parrainage constitue pour chacun une ouverture sociale et/ou culturelle ainsi qu'un enrichissement mutuel, et ce dans le respect du rôle des parents. Parrainer est une action citoyenne, simple et solidaire.



## Union nationale des associations familiales (UNAF)

L'Union nationale des associations familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts des 18 millions des familles vivant sur le territoire français. Elle anime un réseau national composé d'UDAF dans chaque département et d'URAF dans chaque région. Sur l'ensemble du territoire, plus de 17 000 représentants familiaux siègent dans des instances pour porter la parole des familles. 70 types de services différents sont gérés par les UDAF pour répondre aux besoins des familles, et des personnes vulnérables. Elle regroupe également 26 fédérations nationales d'associations familiales et 44 organismes associés. Interlocutrice des pouvoirs publics, l'UNAF défend une politique familiale forte, globale, universelle et durable. Son réseau est investi dans l'accompagnement des parents et le soutien dans leur rôle éducatif. Dans chaque département, les UDAF initient et portent des actions de prévention, d'information et des services pour répondre aux besoins des parents (médiation, point information famille, parrainage de proximité...).



## Direction générale de la cohésion sociale

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère en charge des Affaires sociales est chargée de concevoir, proposer et mettre en œuvre des politiques et des actions essentielles pour la bonne prise en charge et l'accompagnement des personnes vulnérables. Elle intervient ainsi sur les politiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisant la cohésion sociale. À ce titre, elle anime et coordonne l'action des pouvoirs publics dans les domaines de l'enfance et la famille, l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées, la lutte contre les exclusions, l'insertion des personnes en situation de précarité, la promotion de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion des droits des femmes.



## Caisse nationale des allocations familiales

Depuis soixante ans, les allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne. Acteur majeur de la solidarité nationale, la branche Famille est un réseau piloté par la Caisse nationale des allocations familiales, présent sur tout le territoire grâce aux 102 Caisses d'Allocations Familiales (CAF). Mobilisées au service des allocataires, les CAF prennent en charge les prestations légales et développent une action sociale familiale sur leurs territoires.



## Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

La Mutualité Sociale Agricole (MSA), deuxième régime de protection sociale en France, protège l'ensemble de la profession agricole. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie, pour faire vivre les territoires ruraux. La Caisse centrale de la MSA (CCMSA) est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Tête du réseau des caisses régionales, elle contribue avec elles à la mise en œuvre de la politique sociale agricole et représente la MSA au niveau national.

# ET DEMAIN... ?